

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS 02 JUILLET 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le deux juillet, à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle des fêtes communale de Berville en Roumois, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 25 juin 2020

Etaient présents :

M. SIX Bruno - Maire, Mme HERVIEUX Véronique, M. LEGROS Michel, Mme GOTTI Aurélie, M. TOUZAIN Patrick, Mme GODARD Gaëlle, M BROSSAULT Nicolas, Mme ANTONIO Pauline, M LOIR Jean-Louis, M Tony DUVAL, M DELORME Emmanuel, Mme LEFEVRE Dorothee, M HEUZE Daniel, M ROBERT Jérôme, Mme SCHOCK Martine, M BUGENNE Richard, Mme VALLOIS Christine, M BORNIA MBUC David, Mme GREHALLE Karlina, M DEQUIN Steve.

Etaient absentes excusées :

Mme AUFFRET Sandra, Mme COUREL Jessica, Mme LEFRANCOIS Elisabeth

Le conseil MUNICIPAL a choisi pour secrétaire de séance : M BORNIA MBUC David.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES :

Mme GODARD Gaëlle - BERVILLE
M MORIN Sébastien - BERVILLE
Mme LEVEQUE Dominique - BOSGUERARD

Approbation du compte-rendu de la séance du 02 juin : modification à apporter à la commission URBANISME en y ajoutant Monsieur Jean-Louis LOIR

L'ordre du jour est le suivant :

- AFFECTATION DU RESULTAT 2019
- VOTE DES TAUX IMPOSITION 2020
- SUBVENTIONS AUX ASSOCAITIONS 2020
- TRANSFERT RESULTAT ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
- DEMANDE DE SUBVENTION TITRE DETR - Plan de relance (Création de 2 hydrants)
- CONSTITUTION DES NOUVELLES COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS (CCID) - LISTE DE PRESENTATION DES COMMISSAIRES
- DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE
- PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES
- Questions Diverses

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Monsieur le Maire

- rappelle :

Que le compte administratif (voté en date du 2 mars 2020) présente les résultats suivants :

En Investissement : +22 563.05 €uros

En Fonctionnement : + 939 987.79 €uros

Que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Qu'à la suite du transfert de la compétence ASSAINISSEMENT vers la communauté des Communes Roumois Seine en date du 1^{er} janvier 2020, il est nécessaire d'intégrer dans le budget principal de la commune le résultat au 31 décembre 2019 du budget annexe ASSAINISSEMENT, soit :

En Investissement : +17 542.05 €uros

En Fonctionnement : - 16 975.68 €uros

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 :

932 012 .11 €uros (ligne 002) soit (939 987 .79€/commune – 16 975.68 € / assainissement)

TAUX IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire

- rappelle les taux imposition 2019

TAXE HABITATION	5.63%
FONCIER BATI	12.66%
FONCIER NON BATI	30.09%

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 .

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le conseil municipal attribue la subvention annuelle aux associations suivantes :

A NOS AMIS CANADIENS (Bosguérard)	500 €
AMICALE DES LOISIRS (Bosguérard)	350 €
ASSOCIATION FAMILIALE ET RURALE (Berville)	810 €
CLUB DE L ESPOIR (Bosguérard)	200 €

COMITE DES ANCIENS (Berville)	415 €
COMITE DES FETES (Berville)	1100 €
CROIX ROUGE	200 €
RESTAURANT DU CŒUR	500 €
SECOURS CATHOLIQUE (Bourgtheroulde)	200 €
SECOURS POPULAIRE (Bourgtheroulde)	500 €

TRANSFERT RESULTAT ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Monsieur le Maire

-rappelle

Que depuis le 1^{er} janvier 2020 la Communauté des Communes Roumois Seine est désormais compétente sur la gestion de l'assainissement collectif et que par conséquent le budget annexe de la commune est dissous est 31 décembre 2019.

Que par conséquent il convient d'arrêter le montant de transfert des résultats pour la commune comme suit :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 DE CLOTURE	17 542.05 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE	- 16 975.68 €

A l'unanimité, le conseil municipal

- arrête le montant de transfert comme CI dessus mentionné
- décide d'inscrire au budget Primitif 2020 les crédits nécessaires
 (soit en DEPENSES INVESTISSEMENT compte 1068 +17 542.05 €
 et en RECETTES DE FONCTIONNEMENT compte 778 - 16 975.68 €)

BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Tony DUVAL, membre de la commission FINANCES présente la proposition de budget 2020 – chapitre par chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section investissement.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le Budget Primitif 2020 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 261 932. 73 €	451 211 €
Recettes	1 722 065.79 €	451 211 €

DEMANDE D.E.T.R. - Plan de relance - 2 HYDRANTS

Monsieur le Maire

- informe

Que plusieurs documents d'urbanisme ont été refusés pour cause unique de défense incendie notamment Route d'Appeville et Impasse du BOIS GIVARD

Que la date limite du dépôt de dossier pour la demande de D.E.T.R était au 30 juin 2020 – mais que par communication téléphonique – les services de la préfecture ont accepté au vu des circonstances sanitaires actuelles l'envoi de la délibération hors délai.

Que dans le plan de financement la participation de l'état est estimée à 40 % mais que celle-ci pourrait être de 60%

- présente

2 devis du SERPN correspondant aux travaux à savoir :

ROUTE D'APPEVILLE : 5 112.79 €

IMPASSE DU BOIS GIVARD : 5 275.38€

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet

PARTICIPATION 2020/2021 - TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire

- informe

Que suite à la réunion de conseil du 2 juin dernier, Madame Véronique HERVIEUX a pris contact avec les services de la Région afin de signer une convention qui permettrait que la participation communale soit déduite directement du coût de transport scolaire lorsque les familles s'inscrivent sur le site de REGION.

-rappelle que la participation financière 2019/2020 était de

27.50€ /par enfant scolarisé aux écoles de LES MONTS DU ROUMOIS pour un coût total de 55 €

32.50€/par enfant scolarisé au collège et lycée pour un coût total de 110€

Le conseil municipal à l'unanimité

- décide de reconduire la participation communale aux transports scolaires pour l'année 2020/2021 à hauteur de 50% du coût total de 55 € pour les enfants scolarisés aux écoles de LES MONTS DU ROUMOIS – et à hauteur de 30% du coût total de 110€ pour les enfants scolarisés au collège et lycée.

- autorise monsieur le Maire à signer la convention avec la REGION.

INFOS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

Qu'au vu des effectifs au restaurant scolaire à la rentrée de SEPTEMBRE, 2 services devront être assurés et avec accord de l'éducation nationale les horaires de classes seront modifiées comme suit à compter du 1^{er} septembre 2020 :

ECOLE ELEMENTAIRE : 8h45 - 11h45 // 13h45 - 16h45
ECOLE MATERNELLE : 8h55 - 11h50 // 13h30 - 16h35

Et par conséquent les horaires de car seront modifiés comme suit :

RAMASSAGE MATIN

RAMASSAGE SOIR

HOULBEC – Ecole Mairie	8h25	BOSGUERARD – Ecole	16h35
BOSGUERARD - Ecole	8h30	BERVILLE – Ecole	16h45
BERVILLE – Ecole	8h40	BOSGUERARD – Ecole	16h55
BERVILLE – Salle communale	8h45	BOSGUERARD Multi accueil	17h05
BOSGUERARD – Ecole	8h55	HOULBEC	17h15

RAMASSAGE MIDI – ALLER

RAMASSAGE MIDI - RETOUR

BOSGUERARD – Ecole	11h50	BERVILLE – Salle communale	13h20
BERVILLE – Ecole	12h00	BOSGUERARD – Ecole	13h30
BERVILLE – Salle communale	12h05		

Mesdames Dorothee LEFEVRE et Gaëlle GODARD soulèvent le problème d'accueil du périscolaire –qui notamment s'est aggravé depuis le retour après le confinement – (*les enfants sont assis face à une table et n'ont aucune activité à faire*) –

Monsieur le maire répond : le périscolaire étant une compétence communautaire qu'il ne peut pas intervenir – mais en avisera le service de la communauté de communes par un courrier.

Monsieur Patrick TOUZAIN donne des informations concernant la distribution des masques du Département : les administrés reprochent la mauvaise qualité - et fait remonter l'observation qu'il a reçu : que suite aux nouvelles consignes de recyclage les poubelles jaunes sont maintenant trop petites.

Monsieur LEGROS donne connaissance

1 - des différents travaux réalisés :

- Réparation toiture clocher de l'EGLISE DE HOULBEC par l'entreprise MARTEAU
(3 entreprises avaient été consultées : Walter TESSON : sans réponse – JAZE : montant de 4152 € et – MARTEAU : montant 1458.80 €)
- Changement du chauffe-eau à l'école de BOSGUERARD
- Changement de la pompe de relevage logement de BOSGUERARD
- Taille de l'IF dans le cimetière communal de BERVILLE

2-des différents travaux engager et à prévoir :

- l'assainissement au logement de HOULBEC
- travaux électricité à l'école de BOSGUERARD
- Réfection du pilier – cimetière de BOSGUERARD
- Aménagement du calvaire à HOULBEC
-

Monsieur le Maire informe que le distributeur de pain a été hors service pendant 2 jours suite à une nouvelle tentative de vol du monnayeur – qu'il serait peut-être envisageable d'installer une caméra au niveau de la place de BERVILLE : désaccord du conseil municipal – si besoin de

caméra l'installation devra être à la charge du boulanger. Monsieur le Maire conclut : si on veut garder ce distributeur sur la commune, il faudra trouver une solution.

Monsieur le Maire émet le souhait de supprimer les containers à cartons car l'employé communal passe beaucoup de temps : à trier les ordures qui sont mises régulièrement avec les cartons et à nettoyer les abords : désaccord du conseil municipal – Monsieur Emmanuel DELORME informe qu'à ce jour il y a possibilité d'obtenir de nouveaux containers plus grands et plus fonctionnels.

Monsieur DELORME Emmanuel s'interroge sur la suite donnée au problème de retrait des poteaux par Monsieur FEUILLOLAY sur la commune de BERVILLE – à ce jour ce sujet est toujours d'actualité

LA SEANCE EST LEVEE à 22H30